L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 12 AVRIL 1873.

48me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 12 AVRIL.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par C. E. Girardey & Co., à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—1re Tarasque de chasse, rue Toulouse, avec bâtisses; 2e Maison double, rue Frenel; 3e Grande propriété, enclosure Docteur et avenue Lafayette; 4e Quarante pieds terrains pour bâtir, proche gare des cars à chevaux de la rue Conseil.

Par G. Garnier, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—Propriété de valeur au coin des rues Pedro et Bourgogne.

Par R. Baker & Co., dans leurs salles d'encan aux Nos 43 et 45 de la rue Vieille-Levée—Bottes, souliers et bottequins.

Par Eugène Tourné, au coin des rues Pedro et Conti—Bonnets, magasin, bien.

Par D. E. Morphy, au No 6, rue des Magasins—Ex bulles ainsi, 71 barils whisky; 46, à l'entrepôt Bottom, rue Frenel, entre Lafayette et Girod—Savon brun.

Par D. Vitalien, à l'entrepôt Tourné, coin Tchoupitoulas et Hôtel-Dieu—300 fragmes tonnes.

Par Hoffmann, Marks & Co., au No 324 de la rue du Canal—Musique et instruments de musique, étagères et comptoirs.

Par Vincent & Co., aux Nos 43 et 45 de la rue de la Levée—Linge de printemps et d'été, étagère de magasin, chaqueux douze et patins.

VENTE CONTINUÉE !!

☞ La vente à l'encan par le Shérif du fonds du magasin de meubles No 22 rue St-Louis, Deuxième District, sera continuée aujourd'hui, à 5 heures P. M.

Magnifiques placements. — Aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, on pourra faire de magnifiques placements en assistant à la vente péremptoire de propriétés de ville améliorées et vacantes, annoncées par MM. C. E. Girardey & Cie, encanteurs. En jetant les yeux sur cette annonce, nos lecteurs verront que ces messieurs doivent vendre une très bell e liste d'immeubles à des conditions si favorables qu'elles doivent attirer l'attention de tous ceux qui cherchent des placements sûrs et avantageux. Pour plus amples renseignements et pour les conditions, voyez l'annonce et ayez soin de vous trouver à l'ouverture de la vente, si vous voulez faire de bons marchés.

ATTENTION !!

Sleah. — Voir l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

Whiskey. — Voyez l'annonce d'encan de D. E. Morphy.

Savon brun. — Voyez l'annonce d'encan de D. E. Morphy.

Lait condensé. — Voir l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

SPECTACLES.

Samedi, 12 avril 1873.

ACADÉMIE. — A midi et le soir, Les Centurières de la rue du Canal.—Little Jack sheppard.

ST-CHARLES. — A midi et le soir, Rockwood.

MUSÉE D'ANATOMIE. — 49 rue St-Charles.

Collection et Paiement des Taxes.

Nous voyons dans le rapport de la séance du Conseil de ville de mardi dernier, figurer un vieux tableau de taxes arriérées, qui remonte à 1860. Cela nous fait reculer jusqu'au terme de la première administration du maire Monroe. Depuis cette époque, chaque contrôleur, chaque trésorier, ou chaque auditeur ou administrateur des finances, a présenté ce tableau en y ajoutant une ou deux années de plus suivant la durée des divers exercices. Mais le tableau toujours remémoré n'a pas changé ; il est resté à peu près toujours le même, ainsi que la bourse de cet original qui en comptait tous les jours le contenu et s'étonnait de le trouver toujours semblable, quand même il n'y ajoutait ni n'en tirait jamais rien. Le reliquat dû à la ville par les contribuables de 1860 à 1869 est celui qu'avait annoncé M. Doddart Howell et qui ensuite a été répété par M. Mount, par M. Shaw, et qui est renouvelé aujourd'hui par M. Calhoun et M. Schneider, après 10 ou 11 ans de comédie sur le théâtre fiscal de l'Hôtel-de-Ville.

Nous pouvons en dire autant des reliquats des années subséquentes qui en sont toujours au même point. Cela fait un total de $3,021,349 74, sans compter bien entendu la balance future de 1872, qui sera on ne sait quoi, mais qui pourra à elle seule composer un chiffre monstre, s'élevant à la totalité de la taxe, car jamais les propriétaires ne furent moins en état de payer des taxes qu'aujourd'hui.

Mais pourquoi continuer à compter dans les ressources municipales les taxes non payées de 1860 à 1869 ? Il est évident qu'elles ne sont pas recouvrables. Ce montant de $882,039, vient du délai d'une année accordé par la commission municipale nommée en avril ou en mai 1869 par le gén. Butler. Cette commission ne voulant pas poursuivre à outrance les familles que la guerre avait cruellement éprouvées dans leurs revenus, ou plutôt dont la guerre avait anéanti les ressources, se contenta de remplacer la taxe par une émission très bornée de billets de ville, et elle eut le talent, nous devons l'avouer, d'entretenir la ville et de payer les intérêts de la dette consolidée, sans mencer personne et sans faire aucune acte d'usurpation sur les droits acquis.

Elle respecta la Compagnie du Chemin de fer de Jackson, la Compagnie du Chemin de fer des Opelousas, la Compagnie du Gaz et la Compagnie des Water-Works. Il ne fut question avec elle ni de loi sur les abattoirs, ni de loi sur les impressions publiques, ni de compagnie pour la construction ou la réparation des levées du fleuve et des bayous, ni de nouveaux parcs de ville, ni de spéculations, ni de monopoles au profit de quelques individus. Cette commission sans revenu dépensa fort peu, et cependant la ville fut aussi bien entretenue qu'elle l'a jamais été depuis, nous pourrions dire mieux entretenue, et les journaliers de la municipalité furent assez régulièrement employés et assez exactement payés pour n'avoir pas à se plaindre. Quand la commission fut remplacée, elle se retira en ne laissant à la ville qu'une dette d'un million en billets municipaux, représenté par plus de $1,500,000 de taxes arriérées. On peut donc dire que les administrations qui vinrent après trouvèrent la ville, en dépit des malheurs de la guerre, dans une situation relativement florissante, ce qui faisait dire que la Nouvelle-Orléans avait pour ainsi dire échappé au désastre général dont le Sud avait été frappé.

La commission, dont nous parlons, se garda bien de toucher à l'assiette des taxes qui étaient à cette époque de 1 et demi pour 0[0 ; elle les laissa ainsi à ses successeurs sans avoir pensé un instant à les augmenter d'un cent. Bien au contraire, le plus de cette commission était de les abaisser encore, ou du moins c'était là sa tendance, ainsi qu'on peut s'en rendre compte en consultant les documents de l'époque.

Quand nous voyons aujourd'hui qu'il reste des taxes de 1860 à 1869 une somme non collectée de $882,039, c'est-à-dire une somme dépassant la moitié de la taxe entière, car l'assessment foncier ne s'élevait pas, il y a 11 ans, au-delà de 110 millions, nous nous demandons, si réellement ce reliquat n'a pas été collecté et s'il n'a pas été omis dans les livres de compte de la municipalité. Les taxes alors, nous le répétons, n'étaient que de 1 et demi pour 0[0, et comme la ville a payé subséquemment des taxes beaucoup plus fortes, il paraît étrange que celle dont nous parlons, qui était comparativement modérée, n'ait pas été payée. Il réunitérait de là que nous l'administration de la bonne ville de la Nouvelle-Orléans, en demande aux uns le paiement de redevances qu'on ne demande pas aux autres, et cela pour mieux se conformer à l'article constitutionnel qui porte que les taxes seront égales et uniformes, jolie égalité, jolie uniformité !—Ne peut-on pas dire hardiment aujourd'hui qu'on ne doit rien à la municipalité tant qu'elle n'aura pas payé ou fait mettre les taxes arriérées puisque la Constitution le requiert ainsi ? Tous ceux donc qui ont acquitté les taxes antérieures à celles de 1873 peuvent refuser légalement de payer ces dernières.

Nous en avons, de nos taxes non payées, pour $3,021,349 on 11 ans. L'étude en est curieuse à faire et elle est très instructive. A part celles de 1860 à 1869, provenant du délai accordé par la commission municipale de 1869, nous voyons que le terme prévu des saisies d'abord approximatif à $800,000, jusqu'à 1870 où l'arriéré se trouve tout-à-coup porté à $900,000. La raison en est simple, c'est qu'en 1870 les taxes furent subitement portées à 1 pour cent de plus par an ; et comme elles furent augmentées encore de 25[0 de 1 pour cent l'année suivante, l'arriéré de 1871 est de $977,249 30 ; c'est-à-dire qu'il équivaut aux arriérés réunis des trois années précédentes, celle où la limite de 1869 a été dépassée.

Il résulte de là bien clairement que la première raison pour les contribuables de payer les taxes, c'est de pouvoir les payer, et que s'ils ne les payent pas c'est qu'ils ne le peuvent pas. L'argument ne nous apparaîtrait pas, c'est celui des chiffres dont tout le monde peut apprécier la valeur.—Il est certain que lorsque les taxes augmentent toujours, il doit arriver un moment où le paiement en devient impossible. Ce moment nous paraît venu. S'il y a un arriéré de $977,249 30 sur l'année 1871, il y aura un arriéré de deux millions qui moins sur l'année 1872. Il est certain encore que lorsqu'on ne peut pas payer la taxe de la dernière année, on pourra encore moins payer les arriérés des onze années antérieures. Aussi ces arriérés ne rentrent-ils jamais.

Des sommes dûes pour taxe à la municipalité provenant de 1860 à 1869, le trésor encaissait en moyenne $91, 80 en 11 ans ; il n'en reçoit en 10 ans des sommes dûes pour 1863 ; des sommes dûes pour les années de 1864 à 1869, il a reçu en sept ans $22, 50 ; de l'arriéré de 1860, il a reçu $991, 50, et pour 1870, $772, 50. Comment espérer d'après cela, le recouvrement de l'immense arriéré de 1871, surtout quand les taxes en lieu de baisser augmentent sans cesse ?

En vérité, cette affaire de taxe devient ridicule. On ne peut pas se servir d'un autre mot à propos de redevances fiscales s'élevant à plus de trois millions, et dont le recouvrement n'a pas excédé $1,000 en 12 ans. On n'a donc pas poursuivi les retardataires ?—Si cet arriéré de trois millions provenait de petites cotes, appartenant à des veuves sans soutien, à des familles véritablement pauvres et incapables de payer, bien qu'en possession d'un très humble toit, nous n'aurions pas un mot à dire. Là où il n'y a rien le roi perd ses droits. Mais nous sommes certain que la majeure partie de ces cotes en souffrance vient de riches contribuables qui ont compté sur les changements d'administrations et sur les confusions multipliées de l'époque pour échapper à la taxe : et ces administrations coupables n'ont pas poursuivi. La conclusion est forcée, car de tout temps, il y a eu des lois pour le recouvrement des taxes, et de plus, il y a eu de tout temps des saisies et des ventes pour opérer ce recouvrement. Il faut donc qu'on n'ait pas voulu se servir de ces lois, puisqu'en 13 ans, nous le répétons, sur trois millions et plus de taxes arriérées, on n'a fait rentrer que $1,600 environ.

Ce qui nous semble le plus extraordinaire n'est de voir toujours reparaître le même compte dans les rapports de finance des Conseils de ville. M. Walton et M. Shaw avaient l'habitude d'ajouter que sur ces bills, s'élevant à plus de trois millions de piastres, il y en avait bien la moitié qui ne valait rien. Cela voulait dire apparemment que ces bills n'ayant pas été enregistrés aux hypothèques ne fournissaient plus de titre judiciaire valide. Mais l'autre moitié, est-elle dans le même cas ? Nos, car à ces derniers bills on ne pourrait opposer la prescription. D'où vient donc qu'ils ne sont pas plus collectés que les premiers on les plus anciens ?

Nous demandons, en conséquence, qu'un rapport soit fait, à ce sujet, et que le Conseil de ville ordonne que chaque semaine ou chaque mois il soit fourni, par l'administrateur des Comptes publics, ou par l'administrateur des Finances, un compte-rendu des résultats obtenus dans les poursuites de recouvrements pour taxe. Cela est de toute rigueur, et cela est de toute justice. Il nous paraît outrageant de menacer de poursuites ceux qui ont toujours bien payé, s'ils ne paient pas les taxes de cette année, quand on ne poursuit pas des contribuables qui doivent à la ville des taxes remontant à 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 ans. Le Conseil de ville comprendra que notre demande est raisonnable, sensée et juste.

L'émeute de la paroisse Grant.

Les rapports sur ce qui s'est passé dans la paroisse Grant, depuis dimanche, sont très confus et très contradictoires. A en croire le *Republican* d'hier matin, un certain nombre de blancs, sous les ordres de M. Hardnot, représentant fusionniste de la paroisse, auraient fait une attaque infructueuse contre les noirs réunis à Colfax, sous les ordres de Ward. L'attaque aurait été renouvelée, dimanche matin, sans plus de succès. Les noirs, armés de carabines Enfield et retranchés, auraient eu l'avantage sur les blancs, qui n'avaient que des fusils de chasse et des revolvers. Dans la dernière attaque, M. Cazabat, juge du parti de la fusion, aurait été blessé, ainsi que plusieurs autres blancs. Suivant le même rapport, quatre noirs auraient été tués, mais pas dans les deux combats réguliers.

Le *Picayune*, dans son édition d'hier soir, énonce que les principaux instigateurs de l'émeute sont venus en ville, cachés à bord du bateau *St. Mary*. Le rapporteur de ce journal a vu Register et Flowers, mais ils ont refusé de donner aucune information. L'ex-sénateur Calhoun est reparti d'Alexandrie mercredi soir, sur le bateau *Shillinger*, pour retourner chez lui. Les nègres sont toujours maîtres de Colfax.

Il est étrange qu'on n'ait reçu en ville aucune lettre des blancs expulsés et qu'on en soit réduit à des rapports contradictoires ou peu dignes de foi.

THÉATRE DE L'OPÉRA. — On donnera demain, dimanche de Pâques, le grand drame d'Alexandre Dumas *La Dame de Monsoreau*.

Nile-Orléans, 11 avril 1873.

A Messieurs les éditeurs de l'*Abeille*,

Messieurs,

Je lis dans votre numéro de mardi, que le Français nommé ALFRED HENRY CASTAUJAC, que l'on recherchait à propos d'une accusation de CINQ MILLIONS de France, a été retrouvé dans une petite ville de l'Alabama.

C'est une erreur des journaux de New-York, sans nul doute, vu que je ne suis jamais allé dans l'Alabama.

Arrivé ici à la fin de décembre dernier, j'ai eu la chance de trouver à m'employer presque assistée comme COUPEUR dans la Grande Maison de Confection de Messieurs C. LAZARD & CIE, au coin des rues Ste-Anne et de la Levée.

Heureusement pour moi, mon père qui avait été maître-tailleur pendant longtemps dans un régiment de ligne, avait découvert un système de coupe, par lequel pas le plus petit morceau de drap n'était perdu, mais au contraire servait à la confection de bâtons, cosquettes, guêtres, &c.

Ce système que j'ai moi-même un peu amélioré, a été bien vite reconnu comme excellent par mes patrons qui m'ont offert immédiatement des conditions très avantageuses pour m'attacher à leur maison, conditions que j'ai acceptées bien naturellement.

L'héritage qui vient de m'arriver me force à retourner en France, où je n'ai pas besoin de dire que je suis enchanté d'y retourner.

Quant à Messieurs C. LAZARD & CIE, j'ai, depuis que j'ai connu mes bonne fortune, travaillé sans relâche à enseigner mon système de coupe à un coupeur expérimenté, qu'ils ont pris pour me remplacer : leurs confections d'été qui l'ai coupées moi-même, rentrent maintenant dans leurs magasins et seront promptement vendre, grâce à leurs prix modérés, meilleur marché que n'importe quel magasin du Sud.

Quant à moi j'ai arrêté une place pour aller de la Compagnie Transatlantique, *La Ville de Rome*, qui doit partir de New York le 19 courant, et je n'ai pas d'égal de plusieurs le départ, vous

Veuillez, messieurs, insérer ma lettre de cette lettre et agréez [illegible] pour votre complaisance [illegible] que

ALFRED H. CASTAUJAC.

On voit par ce qui précède que les conjectures d'été de la [illegible] D. Lazard & Cie sont déjà [illegible] tout-à-fait [illegible] de M. C. Lazard [illegible] Cie en faut rendre [illegible] Cie en faut rendre [illegible] de la compagnie et l'honnête [illegible] des étoffes.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Il y aura ce soir à sept heures au N° 6 de la rue Carondelet, un meeting des représentants du comité Métairie, des membres des sociétés exécutrices de paroisse, et des présidents des clubs indépendants.

Chacun est requis d'être présent, car les questions de la plus haute importance seront débattues pendant la séance.

Lundi soir, il y aura un grand meeting de tous les citoyens qui ont à cœur les intérêts de la Louisiane et qui désirent soutenir le gouvernement légal de l'Etat.

La salle des "Odd-Fellows" a été choisie pour l'occasion.

C'est aujourd'hui que commencent les courses du Jockey club de la Louisiane, et la saison ne pourrait être inaugurée sous de plus heureux auspices.

Un jour comme celui-ci, avec le beau temps qu'il fait, une foule considérable, composée de l'élite de notre population, ne manquera pas de se rendre aux "Fair Grounds". Les plus heureux iront en voitures découvertes, avec de superbes attelages, et les plus modestes prendront ces voitures populaires, traînées par des coursiers à longues oreilles, et connues sous le nom de chars de ville.

L'affluence sera énorme, sans nul doute, car la plupart des chevaux qui doivent courir ont déjà une réputation faite aux Etats-Unis.

Parmi les plus célèbres, on compte bon nombre de descendants du fameux Lexington, de Brown Dick, de Planet, de Vandal, de Boone et de Lightning.

Les courses commenceront à 3 heures de l'après-midi. Le Jockey Club de la Louisiane, qui, depuis son organisation, il y a un an, n'a fait que grandir et prospérer, a mis toutes ses œuvre pour rendre ces courses attrayantes, et les amateurs de sport auront lieu d'être satisfaits, et difficiles qu'ils soient.

Le prix d'entrée sera de deux piastres pour les personnes qui voudront aller à l'estrade du club ; d'une piastre pour celles qui iront à l'estrade publique, et de cinquante cents seulement pour celles qui se tiendront dans le champ des courses.

Roundabout du *Times* nous apprend qu'un cagoral de la police métropolitaine, du nom de Barron, s'est oublié, dans la journée de jeudi, au point de maltraiter sans raison un pauvre diable qui avait le tort d'être un peu ivre, mais qui n'a fait aucune résistance, lorsqu'on a voulu l'arrêter.

Le caporal Barron, paraît-il, a traité son prisonnier avec une brutalité révoltante et l'a roué de coups sans raison apparente.

De pareils faits se renouvellent trop souvent et ces abus demandent à être corrigés sans retard.

Il y a longtemps que nous entendons parler des actes de cruauté commis par les métropolitains, et nous savons qu'ils sont généralement trop prompts à se servir de leurs armes contre les prisonniers qu'ils arrêtent. Ils sont peu patients et sont surtout trop indépendants. Ils devraient se rappeler que la ville les paie, et fort cher, pour protéger les honnêtes citoyens contre les fripons et les coupe-jarrets de toute sorte, et non pour être les oppresseurs du faible et pour agir en vainqueurs vis à vis de la population.

La police demande certainement à être épurée, et le surintendant Badger devrait faire une investigation et s'occuper sérieusement de cette affaire, s'il veut faire preuve de justice et d'impartialité.

R. Elmore, voulant se promener en cab sans payer, s'est attiré une affaire désagréable hier. Le cocher, nommé Michael Shannon, après l'avoir fait passer dans un grand nombre de rues, lui a demandé le prix de sa course ; mais Elmore lui a répondu par de gros mots et par des menaces, et a exhibé un énorme pistolet dont il a dirigé le canon sur la poitrine du pauvre Shannon.

Celui-ci se voyant attaqué, comme propriétaire et comme individu, n'eut mis à crier au secours de toute la force de ses poumons. Un métropolitain est accouru en toute hâte et a débarrassé le pauvre cabman de son désagréable client.

Un incendie s'est déclaré hier matin, vers une heure et demie, dans une maison située au No. 246½ de la rue Perdido, entre Bolivar et Ste. Jane.

Quoique les pompiers soient arrivés presque aussitôt que l'alarme ait été donnée, les flammes en sont étendues avec une grande rapidité et ont gagné les deux maisons voisines, situées au Nos. 248 et 248½ de la même rue.

Ces trois bâtisses ont été considérablement endommagées, sinon détruites. Elles appartenaient toutes les trois à M. Thomas O'Neil et étaient assurées à la Compagnie Hibernia.

La maison située au No. 246 1[2 était habitée par M. Nevein ; la maison située au No. 248 était habitée par M. Brax, et la maison située au No. 248 1[2 était habitée par madame Summers. Les pertes sont considérables, mais elles sont entièrement couvertes par des assurances.

TEMPÉRATURE.—11 avril 1873.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrades.
6 A. M.	55	13
12 M.	76	25
3 P. M.	80	26
6 P. M.	76	24

Assessment Nos 129, 130 et 131. Voyez la colonne des notices spéciales. Mort de J. Schindler, T. Gras et W. T. Perry—payable au bureau de la MUTUAL AID AND BENEVOLENT ASSOCIATION, (Association d'assurance sur la vie et d'assistance et de bienfaisance mutuelle), rue du Camp, N° 19. Montant payé depuis l'organisation, en août 1868, $816,200.

$37,585 de lots seront distribués par l'Association de la Loterie de la Foire d'Etat de la Louisiane, le 30 avril courant. Le nombre des billets émis est limité. Pour les billets, s'adresser au bureau central, rue du Canal, No 107, magasins de Grover & Baker.

LA CANDIDATURE DE M. DE RÉMUSAT.—Le 23, à midi moins un quart, MM. Marmier, directeur de l'Académie française, de Carné, chancelier, et Patin, secrétaire perpétuel, ont été reçus par M. Thiers à l'Hôtel de la présidence. M. Marmier a adressé à M. Thiers les paroles suivantes :

Monsieur le président de la république,

Dans l'élection produite de temps à autre par le grand acte que vous venez d'accomplir, l'Académie française, ayant l'honneur de vous compter au nombre de ses membres, a regretté une joie particulière de votre nouvelle œuvre patriotique et de votre nouveau succès. Elle nous a délégués pour de vous pour vous offrir ses félicitations et ses vœux.

Le président de la République a répondu qu'en dehors de toutes les félicitations qu'il avait reçues, celles auxquelles il était le plus sensible étaient les félicitations de l'Académie française.

Un peu après le défilé commença : les maires et les adjoints des 20 arrondissements de Paris, ayant à leur tête M. Calmon, maire de Bordeaux, ce sont rendus à l'Hôtel de la présidence. M. Calmon a prononcé un discours dans lequel il a rappelé les services rendus par le président à la France, et M. Thiers a répondu en insistant sur l'union nécessaire entre les Français, et en faisant appel à la modération et à la sagesse de tous les partis. Il a terminé en disant que l'union de tous les Français était le salut de la France, et que le président de la République ne faillirait point à son devoir.

La députation, M. le maire et les adjoints des 20 arrondissements de Paris, ayant à leur tête M. Calmon, maire de Bordeaux, ce sont rendus à l'Hôtel de la présidence. M. Calmon a prononcé un discours dans lequel il a rappelé les services rendus par le président à la France, et M. Thiers a répondu en insistant sur l'union nécessaire entre les Français, et en faisant appel à la modération et à la sagesse de tous les partis. Il a terminé en disant que l'union de tous les Français était le salut de la France, et que le président de la République ne faillirait point à son devoir.

[illegible] M. de Rémusat, [illegible] M. de Rémusat a [illegible] M. de Rémusat, [illegible] M. de Rémusat a [illegible] M. de Rémusat, [illegible] M. de Rémusat a [